

Le Projet Educatif de territoire (PEDT) de la Commune de Bourogne dans les grandes lignes.

Le PEDT est un document-outil qui, s'inscrit dans une « démarche qualité » voulue par la Collectivité, dans le but de garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent, de qualité, en prolongement et en complémentarité avec l'école. Il définit les principes de fonctionnement et les axes prioritaires de développement des accueils collectifs pour mineurs (accueils périscolaire, extrascolaire et accueil Ados), un cadre de pilotage et d'évaluation pour la période qu'il couvre. Le nouveau projet est conçu pour couvrir une période de 5 ans (2022-2026) et fera l'objet d'un bilan à mi-parcours en 2024.

Intentions éducatives : que les enfants se sentent bien, notamment pour favoriser les apprentissages.

	Tranche d'âge 3-11 ans	Tranche d'âge 11-17 ans (A compter de septembre 2022)
Offre d'accueil périscolaire et d'accueil Ados en période scolaire	Sur 5 jours, Lundi, mardi, jeudi, vendredi : De 7h30 à 8h30 / de 11h30 à 13h30 / de 16h30 à 18h30 Mercredi : de 7h30 à 13h30	3 jours Mercredi : 14h-18h Vendredi : 17h-19h (+ 1 soirée par mois jusqu'à 23h) Samedi : 14h-18h
Offre d'accueil extrascolaire et accueil Ados en période de vacances scolaires	La première semaine des vacances scolaires (exceptées les vacances de Noël.) Juillet. De 8h à 17h30	La première semaine des vacances scolaires (exceptées les vacances de Noël.) Juillet Du lundi au vendredi : 14h-18h + 1 journée (10h – 22h) Séjour court 3/4 jours (max.3 nuitées en juillet) Selon le planning et les projets des jeunes - (Modification des horaires en fonction du programme (sorties, soirées))
Public accueilli	Les élèves scolarisés à l'école primaire	Les jeunes de 11 à 17 ans
Modalités d'inscription	Sur le portail « familles » Les inscriptions au service périscolaire du mercredi s'effectuent à l'année, avec une sortie exceptionnelle d'entrée / sortie trimestrielle. Les inscriptions au centre d'accueil et de loisirs se font au rythme des campagnes d'inscription, et sont clôturées 1 semaine avant chaque période de vacances scolaires.	L'inscription reposera sur le principe d'une adhésion annuelle, permettant d'accéder aux temps libres et des participations au choix des adolescents sur des soirées et sorties (demi-journée, journée ou séjour). La grille tarifaire est à l'étude. Elle reposera sur une base forfaitaire et non une tarification à l'heure. Toutefois, le temps de présence des adolescents sera comptabilisé, pour pouvoir mobiliser les aides financières de la CAF.
Tarifification	Modulation en fonction des quotients familiaux.	
Locaux	Périscolaire et centre de loisirs dans un espace dédié rue Valbert. Restauration au foyer rural de Bourogne.	Salle ado – Espace dédié « 21 rue de Belfort », bâtiment dans la cour de la médiathèque
Les axes prioritaires de développement	1. L'Humanisme, l'ouverture aux autres et au monde ; 2. Le Bien-être, l'hygiène de vie et la santé	
Les objectifs opérationnels	1. L'utilisation de la ressource du territoire communal et des équipements culturels et sportifs du Département ; 2. Le développement de projets collaboratifs avec les associations locales et autres partenaires institutionnels ; 3. La recherche de passerelles avec le milieu éducatif ; 4. L'association des familles aux projets menés.	
La prise en compte de toutes les formes d'handicap	La Commune dispose d'un accueil adapté accessible à tous.	
Une complémentarité et une cohérence éducatives	Avec une démarche de co-éducation entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante, les parents d'élèves.	Développer des relations et interventions pour que les animateurs soient identifiés par les jeunes au collège.
Pilotage et évaluation	Le Comité de pilotage associe élus et personnels communaux, Directeur d'école, parents d'élèves, représentants des partenaires institutionnels (Education Nationale, Service Jeunesse et Sports, CAF), représentant de l'Espace Gantner.	